



Salaire brut et net

Par kiki75

Bonjour,

Mon cousin a un salaire brut égal à 1850 euros,

Les charges salariales sont très élevées chez son employeur, 28,7%... liées à de fortes cotisations retraite.

Son salaire net est donc inférieur au smic soit 1320 euros à peu près.

En janvier 2024, l'écart va encore augmenter avec la revalorisation (smic net sera égal à 1398)

1ère question : Est-ce légal ? L'employeur a-t-il le droit d'imposer des cotisations salariales si élevées ?

2ème question : Mon cousin serait-il dans son droit s'il demandait à son employeur d'aligner son salaire brut pour que son salaire net soit égal au smic net ?

D'avance merci pour votre éclairage et joyeuses fêtes !

Kiki

Par kang74

Bonjour

Le SMIC net n'existe pas : on ne parle qu'en brut .

Les cotisations sont en rapport avec les droits : ce n'est pas l'employeur qui les décide unilatéralement .

On peut toujours négocier son salaire brut : pas les cotisations ...

Par ESP

Bienvenue

Pour calculer le salaire net à partir du salaire brut, il faut tenir compte des différentes cotisations sociales et des impôts qui sont prélevés. Ces déductions peuvent inclure la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), les cotisations d'assurance chômage, les cotisations de retraite, les cotisations de sécurité sociale, ainsi que l'impôt sur le revenu.

Les taux de cotisations sociales et les barèmes fiscaux peuvent varier en fonction de la situation personnelle du salarié (célibataire, marié, avec ou sans enfants)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si ce salarié paye pour une pension de retraite complémentaire et aussi sur-complémentaire, il en profitera à sa retraite. C'est plutôt un avantage

Il devrait consulter ses délégués syndicaux.